



Du
CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation	
19 novembre 2025	
Membres en exercice	
29	
Membres présents	
24	
Membres représentés	
2	
Membres absents	
3	
Nombre de suffrages exprimés	
26	

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an 2025, le mardi 25 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.

ETAIENT PRESENTS : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Élodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Émilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Justine FRANCELLE, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE,

ABSENTS REPRESENTES :

Séverine PECHON avait donné pouvoir à Sylvie BONIFACE
Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON

EXCUSÉS

Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY

ABSENTS

Christian DETROISIEN

A été nommé (e) secrétaire : Loïc CARETTE

N° D 2025-11-578

APPROBATION DES TARIFS 2026 D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la note explicative de synthèse de Madame le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° D-2021-04-127 en date du 14 avril 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la Convention d'Adhésion au programme « PETITES VILLES DE DEMAIN » ;

VU la Convention d'Adhésion au programme « PETITES VILLES DE DEMAIN » signée le 15 juin 2021 entre l'État, la Ville de Roye et la Communauté de Communes du Grand Roye ;

VU la convention ORT entre la ville de Roye, la Communauté de Communes du Grand Roye et l'État signée le 11 avril 2023 ;

VU la délibération du conseil municipal n°2024-04-343 portant sur la mise en place d'un règlement terrasse et étalage ;

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission revitalisation du territoire, vie culturelle et animations réunie le 24 novembre 2025

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 24 novembre 2025 ;

Suite à l'approbation par le conseil municipal de Roye de la mise en place d'un règlement terrasse et étalage pour l'occupation du domaine public royen, il convient de définir les tarifs qui seront pratiqués pour l'année 2026 en application de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, exception faite des droits de places perçus au titre de l'occupation des Halles et des marchés qui font l'objet d'une délibération distincte.

Une modulation du montant de cette redevance d'occupation du domaine public s'applique en fonction de la nature de l'occupation :

- Droit annuel (janvier à décembre inclus), pour les étalages uniquement.
10€/m² par an
- Droit saisonnier (mars à octobre inclus) notamment pour les terrasses.
10€/m² par saison
- Droit journalier pour un évènement (exploitant davantage de surface que la terrasse existante, vente spéciale, etc.).
30€ par jour

Le Conseil Municipal

Par 21 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE les montants de redevance d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

